

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil d'installation suite élections du vendredi 20 mars
2026 18:00

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :
16/03/2026

Président de séance :
Christian GAYRAL

Secrétaire de séance :
Alexis JONDOT

Rapporteur : Doyen

N° interne de l'acte :
2026_001
N° de feuillet : 1

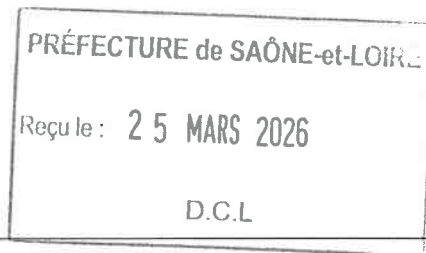
vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :



Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le : **23 MARS 2026**

Publié le :

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Jean-René CHEVALIER 10 voix (dix voix)

- M. Jean-René CHEVALIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) maire.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix

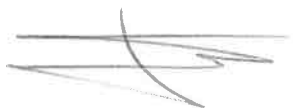
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 1

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Alexis JONDOT



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :